

Appel à candidatures – Accueil d’artistes et artisans d’art sur la commune de le Perrier 21 juillet – 25 août 2026

Cadre et contexte de l’action

La commune de le Perrier, intégrée à la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts, souhaite développer l’attractivité de sa commune sur la période estivale (juillet / août 2026).

Des actions intercommunales sont déjà proposées tels que Déambul ou les concerts de l’été. Déambul propose des balades en yole et calèche dans le marais à la découverte du patrimoine naturel du territoire du 29 juin au 30 août 2026. Le lieu d’accueil est basé au Signal qui héberge également la bibliothèque communale, au centre bourg du Perrier ; puis le public est invité à parcourir en yole et calèche la commune à la découverte de la biodiversité. Plus de 3000 visiteurs sont accueillis chaque été.

Les concerts de l’été s’installent sur la Place de la Rochejacquelin (centre bourg de la commune) les mardis 28 juillet, 4 août et 18 août 2026 avec une programmation éclectique que ce soit des concerts Pop, de la chanson world ou un bal avec de la musique trad’actuelle à danser. Chaque concert peut réunir jusqu’à 700 personnes par soir.

Dans le cadre de la valorisation d’un nouveau jardin au sein du bourg, la commune de le Perrier souhaite, dans un objectif d’animation et d’attractivité de la commune accueillir des artistes ou artisans d’art tous les mardis du 21 juillet au 25 août 2026.

Un appel à candidature est ainsi lancé en direction **des artistes et artisans d’art**.

Définition du projet

L’accueil des artistes et artisans d’art est organisé à des fins de valorisation artistique et culturelle. Pour les artistes et artisans d’art, il s’agit plus particulièrement, de s’engager dans une démarche d’éco-responsabilité et de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui les animent ainsi que les processus de création qu’ils mettent en œuvre.

Enjeux du projet :

- Favoriser la création et la valorisation artistique, culturelle et artisanale
- Permettre à tous les publics d’appréhender la création en provoquant la rencontre et une certaine familiarisation avec une démarche artistique et artisanale
- Favoriser l’accès de tous les publics à l’offre culturelle et les sensibiliser à la richesse et à la diversité des formes artistiques et artisanales.
- Valoriser les ressources artistiques, culturelles, artisanales, touristiques des territoires.
- Démocratiser l'accès à la culture
- Permettre aux artistes et artisans d’art de commercialiser leurs œuvres

Déroulement – calendrier

En amont de la période de résidence

- Les artistes et artisans d'art participeront à une audition au cours de laquelle ils présenteront leur travail et leur démarche artistique ou artisanale.
- Une réunion de lancement du projet avec l'ensemble des acteurs permettra de cadrer le projet et la logistique.

Au cours du projet

- Les artistes et artisans s'engagent à être présents sur la période du projet, défini dans le cadre de la réunion de lancement.
- Les artistes s'engagent à échanger sur leurs productions avec les autres artistes, le grand public et les acteurs locaux
- Les artistes et artisans s'engagent à exposer et présenter leurs œuvres aux publics.

Période et durée de la résidence :

Les artistes et artisans d'art seront présents les mardis du 21 juillet au 25 août 2026 dans le jardin identifié par la commune.

Les périodes effectives de présence seront définies en accord avec le porteur du projet.

Modalités de mise en œuvre et de sélection des artistes

Pilotage de la résidence

Le comité de pilotage, composé d'élus et d'agents de la commune de le Perrier et de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts valide les candidatures, suite à une pré-sélection des candidatures puis à une audition afin de présenter leur travail artistique ou artisanal.

La commune pilote ce projet, en partenariat avec la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts.

Modalités financières et conditions d'accueil :

Les artistes bénéficieront d'une rétribution à hauteur de 50€ TTC par artiste et par jour.

La commune mettra à disposition le matériel nécessaire à la bonne tenue du stand, dans le cas échéant. Les artistes sont libres d'apporter leurs installations.

Cadre juridique :

Ce projet fera l'objet d'une convention signée entre les artistes et la commune de le Perrier, au moins un mois avant le début des interventions. Cette convention intègre les modalités d'accueil et un calendrier prévisionnel.

Candidature :

Peut faire acte de candidature, tout artiste ou groupe d'artistes professionnels ou artisans d'art résidant en France ou à l'international ou artisans d'art. Les artistes ou artisans d'art devront être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type d'action, et doivent posséder un numéro de SIRET. Les candidatures seront étudiées par un jury composé de l'ensemble des partenaires. Celui-ci effectuera son choix en fonction des critères suivants :

- Pertinence de l'univers créatif de l'artiste (ou du groupe d'artistes) ou de l'artisan d'art en lien avec le projet
- Justification d'une production récente et régulière dans le champ des arts ou de l'artisanat
- Assurance des disponibilités effectives sur le temps prévu

Les éléments à fournir :

- Un dossier artistique présentant un ensemble d'œuvres représentatif de la démarche
- Un curriculum Vitae à jour.

Calendrier prévisionnel

27 avril 2026 : lancement de l'appel à résidence

29 mai 2026 : date limite de dépôt des dossiers

Du 8 au 12 juin 2026 : audition des candidats présélectionnés

15 juin 2026 : choix des artistes ou artisans d'art retenus

Entre le 15 et le 30 juin 2026 : Réunion de lancement du projet

21 juillet – 25 août 2026 : mise en œuvre du projet

Début septembre : évaluation du projet

Les dossiers doivent être adressés par e-mail avant le 29 mai 2026 dernier délai, à l'adresse suivante : accueil@mairie-leperrier.fr